Chabbat Toldot
4 Kislev 5787
14 Novembre 2026

SHALSHELET NEWS
N° 508

Leïlouy Nichmat
Miriam Benarousse lebeth Fedida

Hatsla'ha
Famille Israël ben Ledy



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Sarah chez Avimelekh

a) Suite de l'article de la semaine dernière, concernant la question de savoir pourquoi Sarah devait subir cette nuit chez Avimelekh. Le jour où Sarah sevra Itshak, Avraham organisa un « grand » festin, car les « grands » du pays y assistaient[1], dont le prophète Malki Tsedek, Chem, le fils de Noah, venu bénir le petit, ainsi qu'Avimelekh. Sans doute était-il venu afin de dissiper tout doute concernant la paternité d'Itshak. Il témoigna devant tous que D-ieu l'avait empêché de fauter avec Sarah et qu'Avraham était donc bien le véritable père de l'enfant. Cela ne plut pas à Yishmael, qui immédiatement, mit le petit Itshak en danger. Sarah exigea alors de son mari qu'il renvoie Yishmael et sa mère. On pourrait imaginer qu'Yishmael avait déjà projeté d'assassiner Itshak bien auparavant. Car dès qu'Avraham épousa Hagar, celle-ci tomba enceinte. Cette grossesse provoqua une crise majeure au sein du foyer. Hagar devint hautaine et méprisa sa patronne. Sarah la vexa alors, et dans sa colère, Sarah lui jeta un mauvais œil, ce qui provoqua chez Hagar une fausse couche[2]. L'ange annonça alors à Hagar qu'elle tomberait encore une fois enceinte et donnerait naissance à un fils qu'elle nommerait Yishmael, car « D-ieu avait entendu sa souffrance ». Ce fils serait turbulent et causerait du tort aux autres[3]. Le Ramban dit[4] que Sarah n'aurait pas dû être aussi sévère avec Hagar et qu'en raison de cette sévérité, les descendants d'Yishmael feraient du mal aux descendants d'Itshak. Si le premier fils de Hagar était né sans ces péripéties, il aurait été sans doute beaucoup plus doux. Ainsi, en voyant Sarah enceinte, Hagar, ou Yishmael auraient pu vouloir se venger d'elle, en lui jetant à leur tour un mauvais œil et en provoquant l'avortement d'Itshak. Pourquoi ils ne l'ont pas fait ? Car pour la protéger et pour protéger son fœtus et son fils qui naitra, Hakadoch Baroukh Hou avait laissé Avimelekh prendre Sarah ! Dès lors, les gens pouvaient imaginer qu'Itshak n'était pas le fils d'Avraham et qu'il ne serait donc pas son héritier, et il n'y avait alors aucune raison de s'en prendre au fœtus. Ce n'est qu'à partir du festin, lorsque la véritable paternité fut rendue publique, qu'Yishmael devint dangereux pour Itshak et dut être renvoyé.

b) Nous pouvons comparer ces événements à ceux qui se dérouleront plus tard entre les descendants d'Yishmael et ceux d'Itshak. Lorsque Avraham alla procéder au sacrifice d'Itshak, il voyagea sur un âne. Avant d'arriver à l'endroit du sacrifice, il demanda à ses deux accompagnateurs, Yishmael et Eliezer, de rester sur place avec l'âne. Lui et son fils continueraient seuls, se prosterneraient devant D-ieu et reviendraient. Les sages disent que c'est sur cet âne que Moché voyagea de Madian en Égypte pour libérer les Juifs, et que c'est également sur cet âne que Machiah chevauchera lorsqu'il viendra les libérer[5]. En c'est bien la réussite du sacrifice d'Itshak qui permet au peuple juif de vivre l'époque du Machiah, comme l'ange le promit[6]. Ce voyage d'Avraham sur l'âne prépara alors le voyage du Machiah sur l'âne. Mais tant que la Akéda n'était pas réalisée, Avraham confia l'âne à Yishmael, et ce n'est qu'à son retour, après avoir accompli la Akéda, qu'il le récupéra. Cette une allusion à ce qu'explique le Rambam[7] : les chrétiens et les musulmans préparent la venue du Machiah en diffusant la Torah et ses récits à travers l'humanité. Ils « croient » qu'ils possèdent déjà le « Machiah » pour eux-mêmes… Et de même que le fait de détenir provisoirement l'âne rassura Yishmael sur le fait que la victoire ne lui échapperait pas et qu'il n'empêcha pas Itshak de partir seul avec son père, le fait que les musulmans aient eu le dessus sur les Juifs les rassura quant à l'idée que le Machiah serait des leurs…

c) Cette idée éclaire certaines énigmes. Pourquoi Perets, l'ancêtre du roi David, devait-il naître d'une relation qui avait les apparences d'une relation impure, entre Yéhouda et Tamar[8] et entre Lot et sa fille ? Car le Satan, ainsi que les méchants veulent empêcher la venue du Machiah. Les livres de la Kabala écrivent que pour les «tromper», D-ieu fait naître ceux-ci par des chemins tortueux, dissimulés derrière des événements et des personnages qui ne permettent pas d'alerter le Satan.
Peut-être qu'à notre époque également, le peuple juif n'avait malheureusement pas encore suffisamment de mérites pour que la Terre sainte soit immédiatement administrée par des Juifs intègres. Les Staline, Truman, Auriol et autres Masaryk auraient-ils apporté leur soutien à la création de l'Etat Juif ? Et les Juifs non religieux, ne seraient-ils pas restés à l'écart ? D-ieu a alors utilisé des hommes sans kippa et sans tsitsit…, qui ont bénéficié du soutien nécessaire, et le Satan fut dupé… Et cela, jusqu'au moment où le peuple juif et le monde auront suffisamment de mérites pour que le véritable Machia'h puisse s'imposer, et faire admettre les lois divines, aux Juifs comme aux non-juifs.

[1] Tanhouma Yachan Vayichla'h 23 ; Rachi.
[2] Midrach ; Rachi, Berechit, 16, 5. *[3] Beréchit, 16.*
[4] Beréchit, 16,6. *[5] Pirké deRabbi Eliezer, 31.*
[6] Beréchit, 22, 16-20. *[7] Rois, chapitre 11.* *[8] Beréchit 38.*

Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Qu'est-ce que Essav était prêt à faire à sa mère au moment où il allait naître (25-22) ?

2) Hormis le plat de lentilles, qu'est-ce qu'a demandé Essav à Yaacov lorsqu'il vendit à ce dernier son droit d'aînesse (25-30) ?

3) Il est écrit (25-34) : « Vayokhal, vayèchte, vayakome, vayélekh, vayivèze Essav ète habékhora ». Que cherche à nous enseigner la Torah à travers les mots : «Vayakome, vayélekh» paraissant en plus dans ce verset ?

4) Il est écrit (25-34) : « Vayokhal, vayèchte, vayakome, vayélekh, vayivèze Essav ète habékhora ». Et la Torah de débuter le Chapitre 26 par les mots suivants : « Vayehi raâv baarets ». Que nous enseigne le fait que le mot « habékhora » soit écrit sans la lettre "vav" ? De plus, que nous enseigne la Torah en juxtaposant les termes « vayivèze Essav ète habékhora » (25-34), aux termes : « Vayehi raâv baarets » (26-1) ?

5) Qu'a voulu faire Yits'hak à Yaacov lorsqu'il s'aperçut que ce dernier avait pris avec ruse les bérakhot qu'il avait au départ, destinées à Essav ?

6) Il est écrit (27-36) : « Vayaâkvéni zé paâmayïm ète békhorati laka'h, véhiné âta laka'h birkati ! ». À quel enseignement fait allusion le mot «zé» paraissant superflu dans ce verset ?

Shalsheletnews.com

Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalshelet

Abonnement Postal (69€/an)
Dédicace d'un prochain feuillet (150€)

Chemirat halachone

N. T.

On peut, à travers une seule et même histoire, commettre du Lachon Hara ou, au contraire, faire l'éloge de quelqu'un. Cela dépend de la personne concernée par l'histoire. Prenons l'exemple de Reouven, qui raconte au sujet de Shimon et de Levi qu'ils étudient tous deux quatre heures par jour.

Pour Shimon, qui étudie à plein temps au Collel, étudier seulement quatre heures par jour n'est pas du tout valorisant. En revanche, pour Levi, qui exerce la profession de dentiste, il est extrêmement valorisant de savoir qu'il consacre chaque jour un temps aussi important à l'étude.
Ainsi, le Lachon Hara est relatif à la personne concernée. **(À partir du Hafets Haim klal 5, séif 6)**

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 00	17 : 19
Paris	16 : 54	18 : 02
Marseille	16 : 58	18 : 01
Lyon	16 : 53	17 : 59
Strasbourg	16 : 34	17 : 42

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la semaine

David Cohen

Un enfant qui n'est pas encore Bar-Mitsva peut-il lire sa Paracha ?

Nous avons vu la semaine dernière que, selon la coutume de la plupart des communautés séfarades, il est permis de faire monter un enfant au Séfer Torah, conformément à l'opinion majoritaire des Richonim, tandis que la coutume ashkénaze est de se montrer plus strict, sauf notamment pour Maftir.
Puisqu'à l'origine, celui qui montait à la Torah devait lire lui-même son passage, il va de soi qu'un enfant autorisé à monter peut également lire sa propre montée.

Peut-il alors lire l'ensemble de la Paracha ?

- Selon certains décisionnaires, l'enfant peut lire plusieurs montées, à condition de ne pas dépasser la moitié du nombre total de montées : une seule montée le lundi ou le jeudi, et jusqu'à trois montées Chabbat *[Ran, Méguila 23a; Rama 282,3].*

En effet, les Sages ont élargi le cercle des personnes autorisées à monter au Séfer Torah, notamment en y incluant les enfants, par crainte de ne pas trouver suffisamment de personnes capables de lire correctement la Paracha. Cette considération était pertinente à l'époque où chaque personne appelée à la Torah devait lire elle-même son passage. *[Rivach 326 ; Michpat Tsédek 2,43, rapporté par le K' Haguedola et le Maguen Avraham 282,6; Erekh Hachoul'han 282,4 ; Voir aussi le Chaar Hatsiyoun 282,17 qui émet toutefois une réserve sur la justification d'un tel Hilouk]*

- Cependant, plusieurs Richonim considèrent qu'il n'y a pas de difficulté à faire monter un enfant au Séfer Torah, bien qu'il ne soit pas astreint aux mêmes obligations qu'un adulte. En effet, la Mitsva de Keriat HaTorah relève d'une *'Hovat Tsibour* — une obligation collective — et non d'une *'Hovat Ya'hid*, une obligation individuelle. Elle se définit essentiellement par l'écoute de la lecture par l'assemblée, ce qui la distingue des Mitsvot évoquées dans Roch Hachana 29a *[Roch, au nom de R'Tam, Berakhot 7,20; Meïri/Nimouké Yossef, Méguila 24a].* Selon cette approche, il n'est donc pas nécessaire que celui qui lit soit astreint à la Mitsva au même titre que les personnes qui écoutent. Il suffit qu'il ait un lien avec cette Mitsva (*Chayakhout la-Mitsva*). Il serait ainsi théoriquement possible de faire monter uniquement des enfants de moins de treize ans et de leur faire lire l'intégralité de la Paracha. *[Voir Chout Radal 3, ot 5,8,10,20 (Rav David Louria) qui apporte plusieurs preuves en faveur de cela (à l'encontre du Ran). De plus, il considère même qu'il existe une Mitsva de 'Hinoukh à encourager l'enfant à lire toute la Paracha. Voir aussi à ce sujet le Michnat Sakhir (Rav Teichtal) siman 90, p. 89, § 3]*

En pratique, il conviendra de se montrer rigoureux et de suivre le premier avis, en limitant le nombre de montées de l'enfant. Toutefois, on pourra s'appuyer sur l'opinion du Meïri lorsqu'il existe un minhag clairement établi en ce sens, où lorsque l'enfant est le seul à pouvoir assurer une lecture correcte de la Torah *[Voir Yehavé Da'at 5,25 ; Halakha Beroura 282,11/282,14; Michna Beroura Ich Matslia'h, annotation à la fin du Séfer 282, § 13].*

Réponses aux questions

Léïlouy Nichmat Ménana bat 'Hanna

1) Rabbi Levi a dit au nom de Rabbi Chimon: Au moment où Essav et Yaacov étaient dans le ventre de leur mère, ils se disaient l'un à l'autre : « C'est moi qui sortirai le 1er de la matrice de ma mère ! ». Essav déclara ensuite à Yaacov : « Si tu ne me laisses pas sortir le 1er, je tuerai alors notre mère en naissant par césarienne ! ». C'est alors que Yaacov se dit : ''Cet impie de Essav menaçant notre mère est un tueur par nature ! (déjà, avant même d'apparaitre dans ce monde, il a une inclinaison au meurtre !). Qu'il sorte donc le 1er !'' Source: Midrach Hagadol

2) Essav exigea de Yaacov (hormis le plat de lentilles) 40 pièces d'or rouge (zahav adome). Remez Ladavar : Essav dit à Yaacov (25-30) : «Haliténi na mine haadome, haadome hazé !". La 1ère occurrence du mot "haadome" présent dans ce verset, ferait allusion au plat de lentilles de couleur rouge, et la seconde mention du mot haadome pourrait faire allusion aux pièces d'or rouge. En effet, la Guématria du mot « hazé » (terme relié au mot «haadome» faisant référence à la couleur rouge de l'or), est la même que celle du mot «zahav» (17). Source : ´Hida (Séfer "Dévach Léfi ", Maârékhète youd, ote 22)

3) Le Traité Erouvine (65a) enseigne : Quelqu'un qui se trouve dans un état d'ivresse, et vend l'un de ses biens à son prochain, sa vente est malgré tout effective d'un point de vue halakhique. En effet, notons et précisons que ce n'est que si le vendeur est ivre comme Loth (si bien qu'il ne peut ni se lever de sa place, ni marcher) que sa vente n'est pas valable ! Ceci dit, voilà pourquoi la Torah nous précise que suite à la vente de sa son droit d'aînesse, Essav a pu tout de même (bien qu'il avait bu du vin) se lever de sa place et se déplacer (vayakome, vayélekh: Termes venant confirmer que la vente de son droit d'aînesse était bien valable). Source : Rav Avraham Broïda

4) Le terme « habékhora » est écrit sans la lettre "vav", pour qu'on puisse le lire (en permutant ses lettres) : « Habérakha » (la bénédiction). Remez Ladavar : Non seulement Essav dédaigna et méprisa sa "békhora", mais il méprisa aussi la "Bérakha" qu'il aurait dû réciter après avoir mangé et bu. Remez Ladavar : (al tikra : "ète habékhora", éla : "ète habérakha") : Or, le Traité Bérakhot (35b) enseigne que celui qui mange ou boit sans faire la Bérakha, "vole Hachem" et prive le monde du flux d'abondance matérielle qu'il aurait mérité d'obtenir par le canal de cette bénédiction qui aurait dû être récitée. Remez Ladavar : La Torah fait allusion à cet enseignement précité de la Guémara, en juxtaposant la phrase clôturant le verset 34 du Chap. 25 : « Vayivèze Essav ète habékhora » (qu'on pourrait lire ainsi : Vayivèze Essav ète "habérakha") , aux termes : « Vayehi raâv baarets » (il y eut la famine dans le pays, phrase faisant allusion au "chéfâ" dont le monde est malheureusement privé lorsque les bénédictions ne sont pas faites avant et après avoir profité des aliments et des boissons dont Hachem nous a gratifié). Source : Ets ha'haïm

5) Il voulut maudire Yaacov ! C'est alors que Hachem le mit en garde et lui dit : « Si tu maudis Yaacov, sache que tu te maudis toi-même, car ne t'es-tu pas adressé à lui en disant (lors des bérakhot que tu lui as faites : 27-29) : « Orarékha arour, oumevarékhékha baroukh ! " (Maudit qui te maudira, et béni qui te bénira !). Yits'hak se ravisa alors de suite et déclara : 27- 33 : « Game baroukh yiyé ! » : "Aussi sera-t-il (Yaacov) béni ! " Source : Midrach Tan'houma 11

6) Le mot « zé » fait allusion à la marmite ayant servi à cuire le plat de lentilles que Essav acquit en vendant sa "békhora". C'est avec cette même marmite que Yaacov prépara les mets savoureux qu'il servira le soir de Pessa'h à son père pour recevoir les bérakhot. Remez Ladavar : Essav dit à Yits'hak son père : C'est avec : « zé » (cette marmite) que Yaacov m'a trompé (vayaâkvéni) deux fois (paâmayïm) en acquérant d'une part ma "békhora", et d'autre part, en prenant mes "bérakhot. Et Yits'hak de répondre à Essav : "Si tu lui as vendu (à Yaacov) ton droit d'ainesse, il prend donc le statut de "premier né", et mérite alors de droit ces bénédictions matérielles !. Source : Rav Ovadia Yossef Zatsal

Réponses

N° 507 Hayé Sarah

Enigmes

1) Sur quel Aliment nous faisons toute l'année Chehakol et un jour dans l'année certains font Adama.
Le raifort, les Ashkenazim font Adama le soir de Pessah (Biour Halakha 475,2)

2) Regarde attentivement cette suite de mots :
AMPOULE–BRICOLAGE-CANAPE - DENTIFRICE - ECHELLE - ?
Quel est le mot qui peut suivre ?
GARAGE/ FOURCHETTE / MUSEE
Il fallait regarder la première lettre de chaque mot : AMPOULE BRICOLAGE / CANAPE / DENTIFRICE ECHELLE. Le mot suivant devait obligatoirement commencer par la lettre F. Parmi les 3 choix, seul le mot FOURCHETTE commençait par un F.

Charade:
Kir - Ya - Tard – Bas

Rébus :
Caisse / F / Eau / Verres / Lasso / ח' / Air
פֶּסֶף עֹבֵר לַסּוֹחֵר



Echecs :
D8 D5 /E6 D5
C7 E8 / D4 D3
E8 G7 / D5 D4
G7 F5

Résumé de la Paracha

- La Torah nous raconte l'étrange grossesse de Rivka avec des sentiments paradoxaux, elle fut rassurée par Chem. Elle a des jumeaux. Ce sont les premiers déclarés dans la Torah.
- Agé de 15 ans, Essav entreprend un chemin dont il ne peut se sortir. Hachem prend 5 ans de la vie d'Avraham pour lui éviter de voir son petit-fils devenir racha. Essav vend son droit d'aînesse.
- La famine arrive en terre de Kénaan, Its'hak déménage à Guérar. Il grandit considérablement. Ses voisins le jalousent. Ils le renvoient et il s'installe à Béer Chéva.
- Ils viennent rendre visite à Its'hak et font une alliance avec lui, pour s'assurer qu'il ne leur fera aucun mal, de la même manière qu'eux l'ont toujours respecté.
- Essav se marie à 40 ans. 20 ans de fumée de avoda zara (dans sa maison) plus tard, Its'hak perdra la vue, pour que Yaacov puisse prendre les bérakhot (Tan'houma).
- Its'hak demande à Essav d'aller chasser et de lui préparer un bon repas, afin qu'il puisse le bénir. Rivka prévient Yaacov et il alla chercher deux chevreaux du troupeau. (De là l'expression : "Qui va à la chasse, perd sa place".) Yaacov apporte le repas à son père, il le bénit, pendant que l'ange se joue d'Essav.
- Essav perd les bénédictions et en voudra à Yaacov à jamais, de l'avoir "talonné" par deux fois.
- Essav se marie avec la fille d'Ichmaël. Yaacov prend la route pour aller chez Lavan, à la demande de ses parents.

Vécu de l'intérieur : Mélakhim

Moché Uzan

Précédemment dans Mélakhim,

David vieillissant a fait face au coup d'État d'Adoniya ben 'Haguit, déjoué par le couronnement de Chlomo à Gi'hon par Tsadok hacohen et Bénayahou ben Yéhoyada. À la mort de David, Chlomo a éliminé les contestataires : Evyatar hacohen, destitué de la kéhouna guédola (rendant la charge à la descendance de Pin'has); Yoav ben Tsérouya, exécuté pour ses meurtres passés et Chimi ben Guéra, puni pour avoir franchi la limite du na'hal Kidrone.

Après que Chlomo eut épargné Adoniya malgré son coup d'État, tout en sachant que le trône lui revenait, le frère du nouveau roi va tenter un coup. Il se présente chez Bat-Chéva, la mère de Chlomo, pour qu'elle accède pour lui à une faveur auprès du roi. En effet, il désire épouser Avichag hachounamit, la fille qui était au service de David hamélekh, quelque temps avant sa mort. Bat-Chéva va rendre visite à son fils pour lui exposer la demande de son demi-frère. Le roi ne comprend absolument pas la demande de sa mère qui lui exprime son désarroi : «Autant demander pour lui le trône, puisqu'il s'agit de mon grand frère !». Chlomo jure qu'Adoniya sera mis à mort et Bénayahou le met à mort. La malédiction sur les descendants de David se sera finalement poursuivie même après sa mort.

Après toutes ces péripéties, le règne de Chlomo s'ouvre sur des bases solides. Après avoir ''neutralisé'' tous les éventuels opposants, le roi va maintenant débuter sa mission. Après que son père David a montré la grandeur d'Hachem et de Son peuple par la guerre ''miraculeuse'', Chlomo voulait montrer au monde comment le peuple juif à travers Son D., le Seul et l'Unique, a un message de paix envers toutes les nations. Le plus grand kidouch Hachem de l'histoire a lieu à cette époque, car le représentant d'Hachem sur terre montre que l'objectif du monde est de vivre en paix entre les peuples, c'est ce qui amène la brakha dans le monde. Le peuple juif est tellement grand à cette époque que les conversions sont interdites.

C'est dans ce cadre qu'il conclut « un accord » avec l'Égypte en épousant la fille de Paro. Il l'installe à « Ir David », en attendant que Chlomo débute les travaux de son palais et du Beth Hamikdach. Cependant, ce mariage lui sera reproché, car jusque-là, il était affairé à l'étude de la Torah, mais à partir de ce mariage, il sera ''plus occupé'' par les festins et il diminuera le temps pour la Torah (Yalkout Chimoni 172, et Sanhédrin sur plusieurs dapim).

Puis, Chlomo se rend à Guivon, où se trouvait la grande bama (là où on effectuait les korbanot avant la construction du Temple), il y offre mille olot.

Lorsque David marchait dans la rue, il entendait les gens parler et dire : «Quand est-ce que ce vieux mourra, pour que son fils vienne construire le Beth Hamikdach ? » et le roi témoigne qu'il s'en réjouissait de voir les gens attendre le Temple. Hachem lui dit toutefois : « Je préfère une journée de ton étude que les mille olot que Chlomo offrira sur le Mizbéa'h. » C'est le sens du Téhilim : שָׂמַחְתִּי בְאֹמְרִים לִי בֵּית ה' נֵלֵךְ, je me réjouis lorsque j'entends les gens dire, nous irons au Beth Hamikdach. (Makot 10a)

Nous verrons la semaine prochaine quel événement aura lieu à Guivon, après les mille korbanot de Chlomo…

La Maison d'Hachem

Tiré du Rambam

La construction du Beth Hamikdach et du Mizbéa'h

Les ustensiles du Beth Hamikdach, notamment la Ménora, le Choul'han et le Mizbéa'h de kétoret, doivent être fabriqués exclusivement en métal. S'ils sont réalisés en bois ou d'un autre matériau, ils sont pessoulim.

Tous les kélim doivent être fabriqués dès le départ dans l'intention de servir au Beth Hamikdach. Un objet initialement destiné à un usage 'hol ne peut pas être utilisé pour le service kadoch. En revanche, un ustensile destiné au Beth Hamikdach peut encore être utilisé à des fins profanes tant qu'il n'a pas servi au service du Temple. Après sa première utilisation sacrée, cela devient interdit. De même, des matériaux préparés pour une synagogue ne peuvent pas servir à construire sur le Har Habayit, car la kédoucha y est plus grande.

L'emplacement du Mizbéa'h est fixé avec une extrême précision et ne peut jamais être déplacé. C'est à cet endroit qu'Avraham fit la akéda d'Its'hak, que Noa'h construisit un mizbéa'h après le maboul, que Caïn et Hével offrirent leurs sacrifices et qu'Adam Harichon fut créé et apporta son premier korban.

Enfin, les dimensions et la forme du Mizbéa'h sont transmises par tradition. Il est interdit d'en augmenter ou d'en diminuer les mesures.

Enigmes

1) Quand a-t-on le droit de consommer לכתחילה un poisson "non cacher'' ?

2) Il faut me casser pour pouvoir m'utiliser. Qui suis-je ?

3) Quel célèbre quartier de Yérouchalaim est mentionné dans la Paracha ?

Comprendre sa Téfila

Tiré du Menorat Hamaor

La grandeur de la mitsva des Tsitsit

Nos Sages enseignent dans le traité Ména'hot que celui qui accomplit la mitsva des Tsitsit est considéré comme s'il avait accompli toutes les mitsvot de la Torah, comme il est écrit : *« Vous les regarderez, vous vous souviendrez de tous les commandements d'Hachem et vous les accomplirez » (Bamidbar 15,39).* La Torah nous enseigne ainsi que la vue conduit au souvenir, et le souvenir conduit à l'action. En regardant les Tsitsit, l'homme se rappelle de ses obligations envers Hachem.

Rabbi Chimon ben Yo'haï enseigne que celui qui accomplit scrupuleusement cette mitsva mérite d'accueillir la chékhina.

Rech Lakich ajoute qu'il méritera d'être servi par 2 800 serviteurs : *«Dix hommes de toutes les langues des nations saisiront le pan du vêtement d'un homme juif » (Zekharia 8,23).* En effet, les 70 nations, représentées chacune par 10 hommes, saisiront les quatre coins de son vêtement, soit 2 800 hommes.

Le Midrach Tan'houma explique également que les Tsitsit correspondent aux 613 mitsvot : la valeur numérique du mot ציצית est de 600, auxquels s'ajoutent les huit fils et les cinq nœuds, soit 613.

Enfin, le Sifri enseigne que celui qui accomplit cette mitsva est considéré comme s'il accueillait la Chékhina. En effet, le bleu du Tekhélet rappelle la mer, la mer rappelle le ciel, et le ciel rappelle le kissé hakavod.

La Question

G. N.

La paracha de la semaine est dans la continuité de l'histoire de la conception d'Israël à travers nos patriarches. Ainsi, lorsque Rivka tombe enceinte, elle ressent un conflit en son sein. Et le verset nous rapporte ses paroles : elle dit : « Si c'est ainsi, pourquoi cela (zé) ? Je suis (anokhi). »

Quelle est la signification d'une telle expression ?

Nos sages expliquent que l'interrogation de Rivka se portait sur l'attirance ressentie à la fois pour le monde matériel représenté par le mot zé (le olam azé étant celui qui est identifiable immédiatement) et pour le monde spirituel tourné vers celui qui proclame : « Anokhi Hachem Elokeha » : « Je suis Hachem ton D.ieu. »

Cette opposition, nous la retrouvons dès le premier épisode où la différenciation entre les deux jumeaux sera actée, celui du plat de lentilles. En effet, Essav demande à Yaakov de lui verser du rouge, de ce rouge-là (hazé), car fatigué je suis (anokhi). Autrement dit, en voyant sa spiritualité décliner, il réclame que lui soit reversé uniquement ce monde-ci. Dès lors, lorsque Yaakov lui demande en échange son droit d'aînesse, Essav répond : « Je suis (anokhi) en train de mourir, alors pourquoi cela (zé) pour moi, le droit d'aînesse ? »

(Ces deux expressions se retrouveront également tout le long de l'échange entre Itshak et Yaakov, cherchant à définir l'identité de ce dernier. Et Essav en viendra à conclure : « Il m'a entourloupé, cela (zé) fait deux fois », autrement dit, à deux reprises, même ce monde-ci, il se l'est accaparé.)

Cependant, cette interrogation de Rivka ne trouvera sa réponse que dans la paracha de la semaine prochaine.

En effet, après son rêve sur le Har Amoria, Yaakov s'exclamera : «Ainsi, il y a Hachem dans cet endroit (makom azé) et moi (veanokhi), je ne le savais pas. » Yaakov, apprend ce qu'il ignorait : le monde d'ici et le monde spirituel ne sont pas condamnés à s'opposer puisque, dans ce lieu, ces deux dimensions sont unifiées et les deux ensemble constituent, d'un côté, la maison d'Hachem (dans ce monde-ci) et la porte du ciel.

Ainsi, si Rivka ressentit les deux attirances dès le départ, ce n'était pas pour annoncer une confrontation inévitable, mais pour lui signifier le besoin d'une symbiose entre ces deux univers pour permettre l'accomplissement de la création par l'avènement d'Israël.

Echecs

Les blancs font mat en 4 coups



Charade

Qui veut mon premier prépare la guerre.

Mon second est un poisson de la famille des carangues, qui vit en Méditerranée.

Mon troisième est synonyme d'équipe, de staff ou de squad.

Mon tout est un peuple qui vivait dans le sud-ouest d'Erets Israël.

Rébus



La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Nous voyons dans notre paracha au travers de Yaacov et Essav ce que peuvent représenter 2 parcours de vie totalement différents. L'un ayant réussi à mettre son existence au service de son créateur et l'autre se perdant dans les pièges de ce monde. Le Midrach attribue à Essav de nombreuses actions peu glorieuses : courir pour faire le mal, faux témoignages, faire couler du sang innocent…. (Tanhouma Toldot 7) Concernant la personne qui se laisse porter par son Yetser ara, le prophète dit (Hochéa 2,9) : *"Elle courra après ceux qu'elle aime et ne pourra les atteindre; elle les cherchera et ne les trouvera point."* Le Navi dit d'abord qu'elle n'obtiendra pas ce qu'elle espérait avoir, puis il répète en disant qu'elle ne trouvera pas ce qu'elle cherche. N'y a-t-il pas une forme de répétition ici ? A quoi le prophète fait-il allusion ?

Le Ben ich 'haï propose de nous l'expliquer à l'aide d'une parabole.
Un commerçant traversant une période difficile se voit proposer une belle affaire qui pourrait l'aider à se remettre à flot. Seulement, il n'a pas de liquidité pour se lancer dans ce projet. Après réflexion, il décide de se tourner vers 2 anciennes connaissances qu'il avait soutenues dans le passé et qui ont, grâce à son aide, bien réussi dans les affaires. Il se rend chez le premier mais on lui indique qu'il vient de partir. Il cherche à le rattraper mais n'y parvient pas. Ne perdant pas espoir il s'efforce de le rattraper mais il arrive à chaque fois trop tard. Après une journée à courir, il se résigne à comprendre que celui-ci ne l'aidera pas. Le lendemain, il se rend chez le second qui lui est bien là, mais contre toute attente, il ne souhaite pas l'aider et demande même qu'on fasse sortir cette personne qu'il ne connaît pas. Là, notre homme s'écroule et fond en larmes. Après qu'il se soit calmé, celui qui l'accompagnait lui demande alors : "Pourquoi ta réaction est-elle si forte ? Hier aussi le premier homme ne t'avait pas aidé et tu n'as pas été aussi peiné ?!"_ "C'est vrai que l'homme d'hier également ne m'a pas aidé, mais celui d'aujourd'hui a nié tout ce que j'avais fait pour lui. C'est donc une double peine qu'il m'a infligée".

Ainsi, nous dit le Ben ich 'haï, le verset vient dire que lorsqu'un homme court après des futilités, il s'expose à une double peine. D'abord il risque de n'en retirer aucune satisfaction car un appétit en éveille un autre et la frustration est toujours présente, mais par-dessus tout, le temps consacré à ces futilités se retournera contre lui car il n'aura pas été mis à profit. La redondance du passouk vient donc nous sensibiliser à toujours chercher la voie amenant à la réussite et à la satisfaction.

La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Juste pour essayer

Nissim habite en Israël. Baroukh Hachem, il vient de se fiancer et se prépare donc au mariage. Il cherche à acheter un beau costume à un prix abordable. il se confie à son ami Hanania qui lui propose de l'acheter sur internet. Effectivement, il y trouve énormément de costumes et de grandes marques de surcroît à moitié prix. Mais il reste un problème: il n'arrive pas à se résoudre d'acheter un costume sans l'avoir essayé auparavant. Hanania, qui a réponse à tout, lui conseille alors d'aller l'essayer dans un magasin de la marque pour savoir réellement si ce fameux costume lui tombe bien.
Heureux, Nissim se retrouve donc le lendemain dans un luxueux magasin, entouré de deux vendeurs qui s'empressent de répondre à toutes ses questions et à ses moindres souhaits. Touché par leur gentillesse, il se demande maintenant s'il a le droit de déranger tout ce monde alors qu'il n'a aucunement l'intention d'acheter quelque chose dans cette boutique hors de prix ?

Il est écrit dans la Guemara Baba Métsia (58b) : Rabbi Yehouda dit qu'il est interdit de mettre ses yeux sur un article au moment où il n'a pas l'argent de l'acheter. Dans la Guemara Dérèkh Erets Raba, il est enseigné que l'on n'a pas le droit de demander le prix d'une marchandise si l'on a pas l'intention de l'acquérir, car il fait en cela une fausse joie au vendeur qui s'imagine gagner de l'argent, cela s'appelle Onaat Dévarim. On pourrait légitimement penser qu'il en serait de même pour Nissim lorsqu'il rentre dans la luxueuse boutique où les vendeurs si serviables se voient déjà empocher leurs commissions. Cependant, nous dit le Rav, chaque juif est prêt à faire du 'Hessed envers son ami et d'autant plus lorsque cela ne lui coûte rien de lui faire essayer un costume. Mais ce raisonnement ne tient pas la route car, nous apprend la Guemara Baba Kama (20b), que s'il perd en cela même une somme minime, le profiteur devra lui payer la totalité du service. Or, ici, Nissim a créé une peine au vendeur ce qui s'apparente à une perte. Le Rav termine par dire que si Nissim est pauvre et qu'il y a lieu de lui donner de la Tsédaka, vu que le Beth Din peut obliger une personne à donner de la Tsédaka, Nissim pourra de ce fait rentrer dans la boutique. Il rajoute qu'il est probable que chaque commerçant soit intéressé que son magasin soit rempli de clients car grâce à cela, il se crée une bonne réputation et donc, même si Nissim ne rentre pas dans la catégorie du pauvre, il a le droit d'essayer le costume. Il termine en disant que la meilleure des façons est de demander la permission au vendeur en lui exposant la vérité et si cela lui est difficile car il a honte, il serait bien qu'il achète un petit quelque chose dans cette boutique avant d'en ressortir.

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Et Yitshak avait 40 ans… » (25/20)

Rachi écrit : « En effet, lorsqu'Avraham est venu du mont Moriah, il a été annoncé que Rivka est née et Yitshak avait à ce moment-là 37 ans. En effet, c'est à ce moment-là que Sarahh est nifteret. Or, de la naissance de Yitshak jusqu'à la akèda où elle est nifteret, il y a 37 ans puisque Sarahh avait 90 ans lors de la naissance de Yitshak et 127 ans lorsqu'elle est nifteret donc Yitshak avait 37 ans et c'est à ce moment-là qu'est née Rivka et il a attendu 3 ans afin qu'elle soit apte à se marier et il s'est marié. »
On pourrait se demander : Est-ce que Rachi voudrait justifier et prouver que ce que le passouk dit est vrai ?! Est-ce que le passouk a besoin de preuve ?! (Mizrahi, Gour Arié) Si Rachi veut expliquer comment on arrive à 40 ans : premièrement on n'est plus dans l'explication des psoukim mais dans des informations pour avoir des connaissances générales. Deuxièmement, le mot « en effet » n'est pas très approprié puisque Rachi ne vient pas répondre à une question, il aurait été plus adéquat de dire « voici le détail ». Troisièmement, à chaque fois que la Torah mentionne un âge, Rachi n'en explique-t-il pas le détail ? D'où la question : quel est le but de l'intervention de Rachi ? Quelle question vient-il résoudre ?
Le Mizrahi et le Gour Arié répondent : Rachi vient répondre à la question : pourquoi Yitshak ne s'est-il pas marié avant 40 ans ? La Guemara dans Kidouchin 29 dit qu'jusqu'à l'âge de 20 ans, Hachem attend avec impatience qu'un homme se marie. Puisqu'un homme a 20 ans et qu'il ne s'est toujours pas marié, Hachem dit que ses os gonflent ! La mishna dans Avot (5,21) ne dit-elle pas 18 ans pour la houppa ? Rachi vient répondre : Yitshak s'est marié à 40 ans. En effet, il ne pouvait pas se marier plus tôt puisque son zivoug n'est né que lorsqu'il avait 37 ans. Donc Rachi nous explique qu'Yitshak avait 37 ans lors de la Akeda qui correspond à la naissance de Rivka non pas pour amener une preuve au passouk mais plutôt pour comprendre pourquoi Yitshak ne s'est pas marié plus tôt car en effet Rivka, son zivoug, n'était née qu'après la Akeda où Yitshak avait déjà 37 ans.
Mais on pourrait se demander : Cette explication sous-entend qu'Avraham savait que la bat zoug (conjoint) de Yitshak n'était pas encore née et donc savait qui elle était. Or, Rachi (22/20) écrit à la fin de la paracha Vayéra qu'après la Akédat Yitshak, Avraham pensait : si Yitshak avait été tué, il n'aurait pas de descendance, ainsi j'aurais dû le marier (plus tôt) avec une fille d'Aner, Eshkol et Mamré et là Hachem annonce à Avraham que Rivka qui est la bat zoug de Yitshak est née.
Il en ressort que c'est seulement après la Akeda qu'Avraham a eu connaissance du bat zoug de Yitshak et avant cela il aurait été même prêt à marier Yitshak à une fille d'Aner, Eshkol et Mamré ? De plus, pourquoi Avraham n'a-t-il pas marié Yitshak avant 40 ans comme il le dit lui-même avec une fille d'Aner, Eshkol et Mamré ?
On pourrait proposer de répondre ainsi : En analysant bien le midrach, il ressort qu'Avraham aurait été prêt à marier Yitshak plus jeune mais il ne trouvait pas de candidate, beaucoup n'étaient pas des Tsadikot et les filles d'Aner, Eshkol et Mamré étaient certes Tsadikot mais non méyouhassot (de bonne lignée) puisqu'elles étaient de Kénaan. Et c'est seulement en revenant de la Akédat qu'Avraham se remet en cause et se dit qu'il aurait peut-être dû passer outre le Yihouss et marier Yitshak à une fille d'Aner, Eshkol et Mamré et là Hachem intervient pour lui annoncer que vient de naître Rivka, la bat zoug de Yitshak, qui est à la fois Tsadeket et meyouhesset puisqu'elle est de la famille d'Avraham.
On pourrait proposer également une autre explication : Commençons par une question demandée par nombre de commentateurs : Voilà que Rachi (15/1) donne un principe : « aharé adevarim » signifie «longtemps après ces événements ». Or, entre la Akeda et la naissance de Rivka, il est écrit « aharé » et pourtant Rachi explique que la naissance eut lieu immédiatement après la Akeda !?
On pourrait proposer : Rachi avait une question : pourquoi la Torah a-t-elle besoin de nous préciser l'âge de Yitshak lors de son mariage. Et Rachi répond : c'est pour nous enseigner que c'était juste après la Akeda que Rivka est née puisqu'Yitshak avait 37 ans lors de la Akeda et qu'il se marie à 40 ans et qu'il faut au moins que Rivka ait 3 ans lors de son mariage, c'est donc qu'elle est née juste après la Akeda et donc c'est pour cela que Rachi dit qu'il ne faut pas expliquer « aharé adévarim » comme en général, à savoir « longtemps après ces événements » mais il faudra expliquer spécifiquement ici «aharé adévarim» par « hirhour devarim », c'est-à-dire les pensées d'Avraham de marier Ytshak provoquées par la Akéda. Ainsi, Rachi n'amène pas évidemment une preuve au passouk mais amène une preuve de ce passouk que Rivka est née immédiatement après la Akeda, et c'est pour nous enseigner cela que la Torah a précisé qu'Ytshak avait 40 ans lors de son mariage.

